



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE****

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 25/01/2023

Une carte nationale officielle des auto-écoles pour sélectionner celle adaptée à son profil d'apprentissage à la conduite

Le passage du permis de conduire ouvre des perspectives d'autonomie et d'accès à l'emploi. En 2021, 1 101 081 personnes ont réussi l'examen du permis de conduire, premier examen de France (dont 904 999 permis B).

Afin de faciliter le choix de l'auto-école adaptée à sa formation et à la réussite de l'examen, la carte officielle des auto-écoles, jusque-là limitée aux 4 676 écoles de conduite labellisées est élargie à toutes les auto-écoles de France : auto-écoles traditionnelles, associatives ou en ligne. Cette nouvelle version est issue d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (notamment les organisations professionnelles représentatives des auto-écoles).

Officielle, fiable, transparente et gratuite

À partir du lieu de son choix, plusieurs critères permettent au futur apprenti d'affiner la sélection de l'école de conduite adaptée à la préparation à l'examen du permis de conduire selon son mode d'apprentissage, les critères de qualité de l'enseignement ou le mode de financement :

- catégories du permis de conduire : permis auto (catégories B- B1), permis moto (catégories A1, A2), permis poids lourds (catégories BC, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D, DE)
- type d'auto-écoles : associatives, traditionnelles, en ligne
- modes d'apprentissage : conduite accompagnée, conduite supervisée
- taux de réussite de l'auto-école et la moyenne pour chaque département
- financement : permis à 1 euro par jour

L'affichage des taux de réussite ne concerne que les catégories B et B1 du permis de conduire de 56 des départements actuellement couverts par le nouveau dispositif de prise de rendez-vous pour l'examen appelé « Rendez-vous permis »¹.

¹ A date, les taux de réussite sont disponibles dans les départements suivants :

Ain, Allier, Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ariège, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Cantal, Charente, Charente-Maritime, Cher, Corrèze, Côtes-d'Armor, Creuse, Deux-Sèvres, Drôme, Dordogne, Finistère, Gard, Gers, Gironde, Haute-Garonne, Haute-Loire, Haute-Savoie, Haute-Vienne, Hautes-Alpes, Hautes-Pyrénées, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Landes, Loir-et-Cher, Loire, Loire-Atlantique, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Mayenne, Maine-et-Loire, Morbihan, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées-Orientales, Rhône, Sarthe, Savoie, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Vendée et Vienne.

La cartographie des auto-écoles est mise à jour chaque trimestre et sera régulièrement complétée, à la faveur du déploiement de Rendez-vous Permis.

La France comptait 52 115 443 de titulaires du permis de conduire fin 2022².

Lien : <https://autoecoales.securite-routiere.gouv.fr/#/>

Contacts presse

Délégation interministérielle à la sécurité routière

Thierry Monchâtre
06 88 16 08 78

Alexandra Thérizol
06 75 19 83 90

² Source : DSR / Sous-direction de l'éducation routière et du permis de conduire